



Annexe au règlement intérieur de EELV Centre

Respect des données privées et égalité d'accès aux informations internes à EELV Centre :

(vote du Conseil politique régional du 13 avril 2013)

- Un **droit d'accès et de rectification sur les informations personnelles** conservées par le parti concernant les adhérents, les coopérateurs et les élus internes ou externes, peut-être exercé auprès de EELV Centre par courrier postal à l'adresse de son siège :
EELV Centre
103 bis rue du Faubourg Madeleine
45000 Orléans.
- Toutes les **listes Internet d'information ou de discussion** internes à EELV Centre ou à ses groupes locaux doivent prévoir des modalités simples, explicites et opérationnelles de désabonnement.
- En outre, aucune de ces listes d'information ou de discussion ne saurait avoir une existence ou un fonctionnement opaque susceptible d'en autoriser ou d'en empêcher l'accès à certains sur la base de critères illégitimes ou simplement flous. Enfin, en cas de liste de discussion sur lesquelles des modérateurs auraient été nommés, une information automatique dans chaque courriel devra être prévue.
- Tout candidat à une fonction interne au sein de EELV Centre ou de ses groupes locaux, ainsi que tout candidat à la candidature pour une élection sous la bannière du parti, accepte, de par sa candidature et s'il est ensuite élu, que soient publiés dans un **annuaire interne EELV Centre** son nom, ses mandats internes et externes, son courriel (éventuellement un courriel créé pour l'occasion). Cet annuaire est à usage interne mais ne revêt cela dit aucune dimension confidentielle puisqu'il pourra être diffusé à l'ensemble des adhérents et coopérateurs de EELV Centre. Il sera actualisé régulièrement.
- Tout candidat à une fonction interne au sein de EELV Centre ou de ses groupes locaux s'engage, de par sa candidature et s'il est ensuite élu, à ne faire aucun **usage des bases de données adhérents et coopérateurs** autre que ceux justifiés par sa fonction et autorisés par la loi. A titre de prévention, il s'engage à demander conseil et autorisation au Bureau exécutif de EELV Centre avant de réaliser ou diffuser toute extraction de données sur les adhérents et/ou coopérateurs à destination de personnes non membres du bureau exécutif régional ou du bureau exécutif de leur groupe local. Egalement, il s'engage à ne pas conserver d'extractions d'informations sur les adhérents ou coopérateurs, sur quelque support que ce soit, plus durablement que strictement nécessaire dans le cadre de ses fonctions.



- Tout candidat à une fonction interne au sein de EELV Centre ou de ses groupes locaux s'engage, de par sa candidature et s'il est ensuite élu :
 - à ne communiquer des extractions de données personnelles à des adhérents qui le demanderaient au titre d'une fonction d' élu ou de candidat à une élection sous la bannière du parti [en interne comme dans une collectivité territoriale de la région], qu'après remise au trésorier régional [et acceptation par celui-ci] d'un engagement écrit dûment signé de l'intéressé :
 - sur le périmètre stricte de l'usage qui en sera fait (objet politique précis, mode et fréquence de contacts raisonnable et approprié),
 - sur la possibilité aisée donnée aux personnes destinataires de demander à en être retirées,
 - sur la conservation sécurisée des données et la durée de leur conservation strictement appropriée.
 - concernant les futurs membres de l'exécutif régional :
 - à veiller à ce que les outils mis en place permettent aux responsables des groupes locaux de n'accéder qu'aux données personnelles d'adhérents ou coopérateurs relevant du territoire de leur groupe local, et uniquement aux données ayant un intérêt direct pour la bonne administration de leur groupe local.
 - A veiller à ce que tout salarié de EELV Centre ou de ses groupes locaux, ayant besoin dans le cadre de son activité d'accéder à des données personnelles, le fasse dans un cadre contractuel prévoyant explicitement une clause de confidentialité, sur la période de son activité salariée et au-delà sans limite de temps.
- Tout candidat à la fonction de trésorier au sein du bureau exécutif régional s'engage, de par sa candidature et s'il est ensuite élu, à veiller à faire supprimer les droits d'accès à la base de données adhérents de la région pour toute personne quittant des fonctions l'ayant préalablement conduit à avoir ce droit d'accès, qu'il s'agisse de fonctions électives ou dans le cadre d'un contrat de travail.